



COMPTES COMBINÉS 2022

du Groupe GAMEST

Le Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est est formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle suivantes :

- **GAMEST**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances"**
8 avenue Louis Jourdan – BP 158
01004 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**
6 boulevard de l'Europe – BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex
- **MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR**
5 rue Etroite
68000 COLMAR
- **GIE GIGAM**
47 rue des Godrans
21000 DIJON
- **LA BRESSE Courtage**
BP 158
01000 BOURG EN BRESSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCE SOLIDAIRE**
39 rue du Jourdil
74960 CRAN GEVRIER
- **ESTASSUR COURTAGE**
5 rue Etroite
68000 COLMAR
- **LA BRESSANE**
94 Grande Rue
01380 BAGE-LE-CHATEL
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE MULHOUSE**
3 Passage de l'Hôtel de Ville
68100 MULHOUSE
- **MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE THANN**
78 Faubourg des Vosges
68804 THANN CEDEX

- **SARL GMA (Gilles Moreau Assurances)**
8 Rue de Lyon
01800 MEXIMIEUX
- **AFFINEO'Assur**
4 Avenue Raymond Sarbach
01400 Chatillon Sur Chalaronne
- **SCI SAINTMIBARE**
4 Avenue Raymond Sarbach
01400 Chatillon Sur Chalaronne

RAPPORT DE GESTION

du GROUPE DES ASSURANCES MUTUELLES DE L'EST

formé des Sociétés d'Assurance Mutuelle de l'Union de Réassurance

Une activité 2022 mitigée

Dans l'ensemble, les Mutuelles de l'Union ont fait preuve d'un dynamisme commercial reposant principalement sur le développement du portefeuille en direct, compte tenu de l'arrêt décidé de nombreux Partenariats et du départ de la Mutuelle de Bourgogne (SMAB) à effet du 1^{er} janvier 2022. Les résultats techniques sont donc également mitigés du fait de la baisse du Chiffre d'affaires et de la phase d'investissement lancée.

- **La Mutuelle Alsace Lorraine Jura** a continué sa politique de diversification, mais enregistre une baisse de **5.42 %** de son encaissement qui s'établit à **22 068 K€** au 31/12/2022. L'évolution négative étant marquée par l'arrêt volontaire de 2 Partenariats non rentables à effet du 31/12/2021 (Best Hôtel et Auto malussé).
- **La Mutuelle de l'Est – La Bresse Assurances** voit son encaissement évoluer fortement à la baisse (-13.96 % par rapport à 2021) et s'établit à **27 973 k€** au 31/12/2022. L'évolution négative est également liée à l'arrêt volontaire de 5 partenariats (2 à effet du 31/12/2021 et 3 à effet du 31/12/2022).
- **La Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar**, après une phase de stagnation et d'assainissement de son Portefeuille, voit son encaissement augmenter de **8.87 %** et s'établit au 31/12/2022 à hauteur de **2 872 k€**.
- **La Mutuelle d'Assurance Solidaire**, continue ses efforts de souscription. Son encaissement s'élève à **1 499 K€** en progression de **11.05 %**.
- **La Bressane**, présente un encaissement de **4 432 K€** en progression de **8.09 %**, permis notamment grâce à la poursuite de la reconquête de son ancien Sociétariat qui n'avait pas, au départ, suivi le changement de la Bressane, et l'ouverture de codes Courtage.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse**, présente un encaissement de **3 268 K€** en diminution de **2.76 %**.
- **La Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, présente un encaissement de **2 289 K€** en progression de **6.12 %** porté par le développement d'un produit de niche.
- **La Mutuelle Affinéo**, présente un encaissement de **1 699 K€ en régression** par rapport à 2021 (-7.11 %).

Les « Autres Produits d'exploitation » sont constitués des ressources générées par les « autres activités » annexes des structures du Groupe. Ils s'élèvent à **1 432 K€** et régressent de **4.14 %** par rapport à 2021, notamment du fait de la sortie dans le périmètre de la SMAB et de SMAB COURTAGE au 01/01/2022.

Sur le Plan Financier, l'année peut être qualifiée, une nouvelle fois, de satisfaisante compte tenu de l'évolution des marchés. Le produit net s'établit à **1 348 K€** en diminution de **25.76 %** par rapport à 2021 malgré la hausse de la courbe des taux.

Des résultats 2022 en demi-teinte

Les résultats obtenus au global ont permis de renforcer, au-delà de sa solidité financière, la capacité d'actions de l'Union. L'année est cependant marquée par des résultats déficitaires pour 5 mutuelles de l'Union.

On peut cependant noter que la dégradation des résultats est principalement liée à la diminution de l'encaissement (départ de la SMAB et arrêt de 7 partenariats sur 2 ans) et les investissements réalisés notamment en informatique et en Ressources Humaines.

Le Groupe va ainsi poursuivre sa transformation afin d'être toujours plus solide et performant : des plans d'actions visent ainsi à améliorer sa compétitivité, assurer son développement et rechercher continuellement la satisfaction de ses sociétaires.

Cette volonté s'est traduite dès septembre 2018 avec le lancement du projet « GAMEST Excellence ». Ce programme de transformation a pour objectif d'atteindre, d'ici quelques années, les meilleurs standards du marché en termes de qualité client. Une revue en profondeur de nos modèles d'organisation a abouti au lancement de premiers chantiers structurants visant l'atteinte de critères élevés de performance et de qualité : déploiement d'un Service externalisé de Protection Juridique dédié aux Professionnels, lancement de projets sur la digitalisation des offres produits, mise en place d'une GED plus dynamique, mise en place d'un Service « Audit des Délégués », début d'une réflexion collective autour d'une Révision stratégique ... La démarche sera progressivement étendue à l'ensemble des métiers de l'Union.

Les charges de fonctionnement et de développement des structures de l'Union atteignent **21 491 K€**, en diminution par rapport à 2021, notamment du fait de la sortie de la SMAB. Par contre, en termes de taux, ces charges représentent **32.47 %** de l'encaissement (hors PREC), soit un ratio en augmentation de 6% par rapport à 2021.

La maîtrise de nos charges reste au cœur de nos préoccupations, afin d'en diminuer l'impact, notamment via la mutualisation des moyens et des services mis à la disposition des différentes structures. Cependant, notre volonté de transformation nécessite des moyens acceptés puisqu'inévitables à la réalisation de nos objectifs.

Le **Ratio Combiné** net 2022 s'établit à **100.43 %** en dégradation de plus de 2 points par rapport en 2021 passant ainsi au-dessus des 100%.

Le **résultat bénéficiaire net combiné** part Groupe s'établit en 2022 à **1 310 K€** (1 889 K€ en 2021).

L'activité de l'année et l'émission d'une nouvelle enveloppe de Certificats mutualistes à hauteur de 2 220 k€, ont ainsi permis le renforcement de **9.52 %** des fonds propres du GAMEST, qui atteignent, aujourd'hui, un montant de **34 490 K€**.

Les fonds propres combinés diminuent quant à eux malgré le résultat bénéficiaire de l'Union, cette diminution résultant exclusivement de la sortie du périmètre de la SMAB et SMAB Courtage.

Evènements post-clôture

Il convient de noter qu'aucun événement susceptible de modifier les Comptes arrêtés par le Conseil d'Administration n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

En conclusion, 2022 fut une nouvelle année vouée à la poursuite de la construction d'une meilleure organisation de l'Union GAMEST. Cela s'est traduit par la mise en place d'une réflexion stratégique associant les Présidents des différentes structures et leurs Directeurs respectifs.

Malgré un Exercice toujours impacté par les conséquences d'un contexte sanitaire passé sans précédent et d'une conjoncture économique fortement inflationniste, le développement du Chiffre d'Affaires fut conforme aux attentes. Cependant, les efforts et les investissements devront être poursuivis en 2023 afin de passer un cap supplémentaire dans la mise en place d'une organisation globale plus efficiente, permettant d'assurer une professionnalisation et une solidité financière accrue au service des Cédantes et de leurs sociétaires. C'est tout le sens du projet GAMEST EXCELLENCE initié depuis septembre 2018 et de la Réflexion Stratégique lancée en novembre 2022, actuellement en cours...

Eric PICARD, Directeur Général



Benoît STURNY, Président du Conseil d'Administration



COMPTE DE RESULTAT COMBINE AU 31 DECEMBRE 2022

COMPTE DE RESULTAT	Activité Assurance non vie	Autres activités	Total 2022	RAPPEL 2021
Primes émises	65 029		65 029	79 200
Variations des primes non acquises	5 768		5 768	-3 726
Primes acquises	70 796	-	70 796	75 474
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		1 177	1 177	790
Autres produits d'exploitation	1 432		1 432	1 494
Produits financiers nets de charges	1 336	12	1 348	1 816
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTS	73 564	1 189	74 753	79 574
Charges des prestations d'assurance	-39 708		-39 708	-67 318
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-13 976		-13 976	12 787
Charges des autres activités		-2 433	-2 433	-1 566
Charges de gestion	-17 248		-17 248	-20 275
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTES	-70 931	-2 433	-73 364	-76 362
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	2 633	-1 244	1 389	3 212
Produits non techniques	0		0	23
Résultat exceptionnel	23	-68	-45	81
Participation des salariés	-		-	-
Variation des impôts différés	-206	147	-59	33
Impôt sur les résultats	-421	-1	-422	-1 239
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES	2 029	-1 166	864	2 110
Dotation amortissement fonds de commerce			224	-216
Provision dépréciation fonds de commerce			222	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE DES COMBINES			1 310	1 894
<i>Intérêts minoritaires</i>			0	5
RESULTAT NET (PART GROUPE)			1 310	1 889

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF

Chiffres en K€

	2022	RAPPEL 2021
- ACTIFS INCORPORELS	811	1 310
- Dont écarts d'acquisition	204	280
- PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	99 380	97 432
- Terrains et constructions.....	7 547	7 553
- Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.....		
- Autres placements.....	91 833	89 878
- PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UC		
- PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	83 735	90 292
- CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	6 525	9 524
- AUTRES CREANCES	2 508	2 355
- AUTRES ACTIFS	9 545	9 668
- Autres immobilisations financières.....	6	6
- Immobilisations corporelles.....	1 037	1 120
- Autres.....	8 502	8 542
- COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	811	979
- Frais d'acquisition reportés.....	584	789
- Autres.....	227	190
- DIFFERENCES DE CONVERSION		
TOTAL DE L'ACTIF	203 315	211 560

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2022

PASSIF

Chiffres en K€

	2022	RAPPEL 2021
- CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	56 189	56 271
- Capital social ou fonds équivalents.....	23 342	24 029
- Primes.....		-
- Réserves et résultat combinés.....	32 846	32 242
- Autres.....		-
- INTERETS MINORITAIRES	0	15
- PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	125 908	133 323
- Provisions techniques vie.....		-
- Provisions techniques non-vie.....	125 908	133 323
- PROVISIONS TECHNIQUES EN UC		-
- PROVISIONS REGLEMENTEES AUTRES QUE TECHNIQUES	-	-
- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	279	396
- DEPOTS RECUS DES REASSUREURS	2 067	1 834
- DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE	7 491	6 625
- AUTRES DETTES	11 172	12 864
- COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	209	232
- DIFFERENCES DE CONVERSION	-	-
TOTAL DU PASSIF	203 315	211 560

Engagement Hors Bilan

	2022	2021
Engagements reçus	5 000 000	5 000 000
Engagements donnés		
- Avals, cautions et garanties de crédits	-	320 000
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	6 063 781	6 172 509
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	77 227 761	59 662 639

ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS DE L'EXERCICE 2022

I. FAITS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les faits suivants ont concouru à l'évolution des activités et de l'organisation du GAMEST :

- Gouvernance

- Poursuite du projet « **GAMEST Excellence** », un programme de transformation dynamique afin de préparer notre organisation à faire face aux futurs défis assurantiels, autour d'une ambition forte : atteindre l'Excellence vis-à-vis des clients, des équipes, des partenaires.
- Mise en place d'une « **Révision Stratégique** » en associant les Présidents et les Directeurs des Structures afin de définir les lignes directrices de notre futur développement.

- Optimisation des Partenariats

- Poursuite de la mise en production de Partenariats sur des niches non-auto ;
- Décision d'arrêt de partenariats courtiers « grossistes » jugés non rentables (Automobile, Construction, Hôtel).

- Métier

- Mise en place d'une démarche de conception de Produits Communs pour l'ensemble des Cédantes
- Développement d'un outil de web souscription (OAV)

- Conformité

- Travaux de mise en conformité avec les nouvelles réglementations et dispositifs réglementaires
- Déploiement d'un dispositif de contrôle des Courtiers Délégués afin de vérifier les souscriptions et les règlements sinistres.
- Mise en place d'une démarche liée à La Fraude
- Monitoring des courtiers :
 - Réalisation d'audit auprès des délégataires sinistres

- Approche financière

- Mise en place en juin 2022 d'une Commission Investissements et Placements associant des spécialistes externes dans le domaine de la finance afin d'optimiser collectivement les options de placements financiers du GAMEST en tenant compte des impacts sur le SCR.

- Contexte économique lié à la guerre en Ukraine

- Le contexte géopolitique et les conséquences des conditions sanitaires passées liées à la Covid ont pour impact de faire grimper les prix à des niveaux record. L'inflation a eu pour conséquence de rendre le consommateur plus attentif sur ses dépenses en général.

- **Evolution du périmètre de l'Union GAMEST**

- Séparation au 1^{er} janvier 2022 de la Mutuelle SMAB ayant un Portefeuille de plus de 7,8 M€

Pour rappel :

- Décision annoncée fin avril 2021 par la SMAB de quitter le GAMEST au 31 décembre 2021. Cette décision fut d'autant plus inattendue qu'elle fut étonnamment accompagnée de réclamations indemnitaires de la part de la Mutuelle, d'un montant de 2 236 K€ comme justifié ci-après :

Réclamations chiffrées	
Remboursement du Fonds d'établissement versé par la SMAB au GAMEST en 2013 lors de leur intégration	600 000,00 €
Restitution du versement complémentaire à la suite de l'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution	563 000,00 €
<i>Total de la couverture des engagements :</i>	<i>1 163 000,00 €</i>
Remboursement de la souscription des Certificats Mutualistes	369 000,00 €
Remboursement de la contribution de la SMAB au renforcement des fonds propres du GAMEST en 2014	315 100,00 €
Restitution de la part de la Provision Pour Egalisation (PPE)	183 700,00 €
Restitution du manque à gagner relatif au Partenariat MAM'S AMY	205 022,00 €
Montant total des restitutions :	2 235 822,00 €

Concernant ces réclamations financières, le GAMEST n'a pas souhaité donner un avis favorable estimant que ces demandes n'étaient aucunement justifiées.

De ce fait, cette position a donné lieu à une Assignation du GAMEST par la SMAB en date du 9 mars 2022.

De l'analyse d'un tel dossier, à l'appui des Statuts en vigueur et du Traité de réassurance interne, il n'est envisagé aucune indemnisation de quelle que nature que ce soit par rapport aux réclamations financières formulées par la SMAB.

Ainsi, le GAMEST juge qu'il n'y a pas lieu de provisionner un quelconque montant à cet effet.

II. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES

1. Référentiel comptable

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis conformément à l'Arrêté du 29 décembre 2020, portant homologation du Règlement n° 2020-01 du 09 octobre 2020 du Comité de Réglementation comptable relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances.

Les Comptes Combinés du GAMEST sont établis, conformément aux Principes Comptables Généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluation mentionnées en Section III du Règlement énoncé ci-dessus.

2. Méthode de combinaison/consolidation

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les Sociétés d'Assurance Mutuelle ; le fonds d'établissement correspond au cumul de ces sociétés.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, sont considérées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'Assemblée.

III. INFORMATION SUR LE PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON

Le Groupe GAMEST présente des Comptes Combinés en application de la Réglementation qui prévoit que, lorsque des entreprises d'assurance constituent un ensemble dont la cohésion ne résulte pas de lien en capital, l'une d'elles doit établir et publier les Comptes Combinés.

Une Convention de combinaison a été signée le 26 avril 2006 entre le GAMEST et la Mutuelle de l'Est "La Bresse Assurances" et sa filiale la Bresse Courtage détenue à 100 %, la Mutuelle Alsace Lorraine et la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar.

Le GIE Informatique GIGAM, constitué entre les membres du GAMEST et en association parallèle avec d'autres Sociétés d'Assurance Mutuelle, est intégré dans la combinaison des comptes. La Convention régulière a été signée à cet effet le 15.11.2007.

A compter du 1er janvier 2012, la **Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne** de Dijon a rejoint l'Union. Elle est intégrée dans la combinaison des comptes.

La fusion avec transfert du portefeuille de Jurassurance et de la Mutuelle Alsace Lorraine a été confirmée par publication au Journal Officiel du 30 novembre 2012. La nouvelle entité se dénomme **MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA**.

La **SARL ESTASSUR Courtage** a rejoint également le Groupe à travers le rachat de parts initial par la Mutuelle Alsace Lorraine Jura à effet du 4 décembre 2012.

Cette société a par la suite fait l'objet d'un rachat de parts de la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar. Au 31/12/2022, la structure est aujourd'hui détenue à 100% par 2 Mutuelles de l'Union :

- 66.67% des parts étant détenues par la Mutuelle d'Assurance de la Ville de Colmar
- 33.33% des parts détenues par la Mutuelle Alsace Lorraine Jurassurance.

Depuis le 1er janvier 2015, la **BRESSANE**, la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Mulhouse** et la **Mutuelle d'Assurances de la Ville de Thann**, ont rejoint le GAMEST. Elles sont, de ce fait, intégrées dans la combinaison des comptes.

La SARL SMAB Courtage créée en 2018 rejoint la combinaison à travers la participation de la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne au Capital social.

La Société Mutuelle d'Assurance de Bourgogne détient 55% du capital, les 45% représentant les intérêts minoritaires de la combinaison.

La SARL GMA (Gilles Moreau Assurances) a rejoint le Groupe au travers du rachat de 89.92% des parts par la Mutuelle de l'Est « La Bresse Assurances » pour arriver à une détention de 100% du Capital.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, **la Mutuelle d'assurance AFFINEO'ASSUR** représentant 1.9 M€ de chiffre d'affaires a rejoint le GAMEST et est ainsi intégrée dans la combinaison des comptes.

La SCI SAINTMIBARE rejoint la combinaison à travers la participation de la Mutuelle d'assurance AFFINEO'ASSUR. En effet, cette dernière détient la quasi-totalité des parts de la SCI.

A effet du 01/01/2022, **la Société Mutuelle d'Assurances de Bourgogne (SMAB)** et sa filiale **la SARL SMAB Courtage** ont quitté le périmètre de l'Union.

IV. INFORMATIONS SUR LES MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances, et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, par ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1. Immobilisations incorporelles

- Ce poste comprend :
 - Le coût des « pas-de-porte » ;
 - Le coût des portefeuilles figurant au Bilan pour leur coût d'achat. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur du portefeuille est inférieure au prix de reprise, une provision est constituée ;
La valorisation du fonds Estassur dans les Comptes Combinés a été basée sur des données prévisionnelles tenant compte, à la fois, d'une évolution du Chiffre d'Affaires et de la réorganisation de la structure ;
 - Le coût des logiciels informatiques.
- Le mode de calcul des amortissements des logiciels n'est pas identique dans les comptes du GIE GIGAM ou des Mutuelles. En effet :
 - Les logiciels et matériels informatiques des Mutuelles sont amortis sur une durée de 3 ans ;
 - Les logiciels du GIE GIGAM sont amortis sur 5 ans.

Cette divergence s'explique par la nature des logiciels concernés et leurs durées de vie.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement. Ainsi pour chaque société de courtage, les commissions perçues dans l'année auquel est appliqué un coefficient de valorisation sont comparés au montant du fonds commercial inscrit au bilan. Une dépréciation est réalisée dès lors que cette valorisation est inférieure au cout d'achat des portefeuilles.

Le fonds commercial comprend des écarts résultants de l'intégration des sociétés de courtage et SCI détenues intégralement ou partiellement par les Mutuelles membres à savoir :

- Est Assur : un écart d'évaluation permettant de constater la juste valeur du portefeuille à la date d'entrée dans le Groupe (906 k€) et un écart d'acquisition amorti sur une durée raisonnable de 5 ans (24 k€) ;

- GMA : une différence de première combinaison avait comptabilisé à hauteur de 276 k€. En 2022, la société a vendu l'ensemble de son fonds de commerce. GMA ne présentera donc plus d'activité aussi la survaleur constatée lors de l'entrée en combinaison a été mise au rebus sur l'exercice.
- MAVIC : Un écart d'évaluation, faisant suite à l'acquisition des parts Est Assur, a été constaté pour un montant de 256 K€. Cet écart est également amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021
- MALJ : Un écart d'évaluation, faisant suite à l'acquisition des parts complémentaires Est Assur, a été constaté pour un montant de 62 K€. Cet écart est également amorti sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022

Depuis 2014, les fonds commerciaux sont amortis sur une durée de 5 ans sur la base de leur valeur nette comptable après retraitement des éventuelles provisions.

Au 31/12/2022, la variation des amortissements a été réalisée comme suit :

- Amortissement des fonds et écarts d'acquisition : 92 k€ ;
- Reprise des amortissements à la suite de vente, sortie du périmètre ou disparition : 316 k€

Aussi au 31/12/2022, les fonds sont répartis comme suit :

	Valeur brute	Provision	Valeur nette avant amortissement	Cumul des amortissements au 31/12/2022	Valeur nette comptable
Cédante	408 331	-	408 331	184 819	223 512
Bresse Courtage	488 388	-	488 388	488 388	0
Est assur	1 348 591	-	1 348 591	1 333 354	15 237
SMAB Courtage	-	-	-	-	-
GIE GIGAM	90 000	-	90 000	72 000	18 000
GMA	-	-	-	0	0
Total	2 335 310	-	2 335 310	2 078 561	256 749

2. Placements immobiliers

Les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC n) 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des Actifs et les Règlements CRC n° 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des Actifs, sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les nouveaux principes généraux et modalités d'application ont été appliqués en ce qui concerne :

- L'approche par composant qui consiste à différencier les éléments constitutifs d'un Actif lorsque ceux-ci ont des durées ou des rythmes d'utilisation différents de l'immobilisation dans son ensemble ;
- Les durées d'amortissement qui sont déterminées en fonction de la durée économique estimée du bien.

Pour l'ensemble des Actifs immobiliers, il a été défini les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durées retenues linéaires
Structure / gros œuvre	50 à 120 ans
Façades / Toitures	30 ou 35 ans
Installations Générales et Techniques	25 ans
Agencements	15 ans

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'Expertises quinquennales. Entre deux expertises quinquennales, des actualisations sont réalisées au 31 décembre de chaque Exercice.

3. Autres Placements

Les Placements sont enregistrés à leur prix d'acquisition :

- Pour les « **Titres Obligataires** », la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. Sur ces « Titres », une provision pour dépréciation serait constituée, si le débiteur n'était pas en mesure de respecter ses engagements. En fin d'exercice, la valeur de réalisation correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les « **Actions, OPCVM** » en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.
Avant 2020, la moins-value était provisionnée à 100% dès qu'elle était constatée au 31/12. A compter de 2020, la moins-value n'est matérialisée que si elle revête d'un caractère durable à savoir qu'elle représente une perte potentielle de plus de 20% sur une période de 6 mois.

Ce changement de méthode est conforme au Code des Assurances

Les « **intérêts courus non échus** » comptabilisés ont été reclassés sur les lignes de Placements et viennent ainsi augmenter leur valeur nette comptable. En contrepartie, ils ne figurent plus sur le poste de régularisation de l'actif.

4. Investissement informatique

L'Union de Réassurance n'est plus détentrice des logiciels informatiques développés pour son compte et acquis par ses soins.

Cette charge est désormais transférée au GIE GIGAM constitué à cet effet en 2007.

Dans le cadre des Conventions passées avec le GIE GIGAM, les logiciels sont mis à la disposition des Sociétés d'Assurance Mutuelle adhérentes, moyennant une redevance annuelle adaptée à la configuration de leurs équipements.

5. Créances

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement les soldes débiteurs des comptes des assurés, ainsi que les primes acquises et non émises.

6. Autres Actifs

Les « Autres Actifs » se composent principalement des immobilisations corporelles d'exploitation. Les Actifs Corporels d'Exploitation sont inscrits à l'Actif du Bilan, pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon des durées variant de 4 à 10 ans.

7. Comptes de régularisation Actif et Passif

Les postes « Comptes de régularisation Actif et Passif » se composent principalement, des frais d'acquisition reportés, des charges constatées d'avance et des régularisations diverses. Les intérêts courus non échus sur les obligations ayant été reclassées sur les lignes de Placements afférentes.

8. Frais d'Acquisition Reportés

Les frais d'acquisition sont reportés de manière identique aux primes.

9. Provisions techniques

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'Actif.

○ *Provisions pour primes non acquises (PNA)*

La provision pour « primes non acquises » constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date prochaine de l'échéance de cotisation ou à défaut et celle du terme du contrat.

○ *Provisions pour sinistre*

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

Les prévisions de recours sont estimées en fonction du degré d'irrecouvrabilité.

Une provision de gestion est destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens. Cette provision tient compte des coûts internes du Groupe.

Les modalités de provisionnement relatives à l'assurance automobile ont été revues conformément aux dispositions de l'Article R 331-26 du Code de Assurances, et les montants obtenus ont été comparés selon différentes méthodes, en vue d'opérer une différenciation selon la nature des prestations.

Par ailleurs, les paramètres de calcul des provisions de maintien en arrêt de travail ont été revus conformément aux Dispositions de l'Article A 331-22 du Code de Assurances

Dans la continuité de l'Exercice 2021, le risque lié à la sollicitation de la garantie « Perte d'Exploitation » à la suite des arrêts imposés, des restrictions des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises pendant la phase COVID et aux différents jugements des Tribunaux en 2022 sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, laissent « planer » des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il a été constaté que de nombreuses déclarations ont été faites aux Compagnies d'assurance depuis 2020. Ce phénomène s'est légèrement accentué sur le marché en 2022 et ce, à titre conservatoire, afin d'éviter la prescription biennale. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à

un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Au sein du GAMEST, de tels dossiers sinistres ont été appréhendés selon plusieurs stades à la suite des déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Cas 1 : « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- Cas 2 : En cas d'assignation, il a été retenu une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné in fine ;
- Cas 3 : classés « Sans suite » à l'issue d'un jugement favorable au GAMEST et sans appel ;
- Cas 4 : En cas d'appel, approche identique au Cas 2 ci-dessus.

Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation « raisonnable » du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/serait officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à **114,03 M€** au 31.12.2022.

○ **Autres provisions techniques**

◆ *Provisions pour risques en cours*

Le calcul est effectué par méthodes statistiques et ce, globalement pour chaque catégorie d'assurance. Elle représente les pertes futures, c'est-à-dire, la part des sinistres, frais de gestion inclus, qui excède la fraction de prime reportée sur l'exercice suivant et les exercices ultérieurs.

L'assiette de primes, servant de base au calcul, est complétée des primes afférentes aux contrats à échéance 1^{er} janvier et 1^{er} février de l'année à venir.

◆ *Provisions d'égalisation*

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques Catastrophes Naturelles et Tempête.

La provision pour égalisation s'établit au 31.12.2022 à **1 400 000 €**.

◆ *Provision pour risques croissants*

La « provision pour risques croissants » est destinée à couvrir les risques de maladie et d'invalidité et est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

A ce titre, une provision pour risques croissants est constituée à hauteur de **614 K€**.

◆ *Provisions pour Risques d'Exigibilité*

Destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values latentes des Actifs mentionnés à l'Article R 343-10, la Provision pour Risques d'Exigibilité (P.R.E.) est calculée selon les Dispositions de l'Article R 332-5-1, modifié par l'Article 211 du Décret 2003-1236 du 22 décembre 2003.

Cette provision inscrite dans les Comptes Sociaux est, le cas échéant, éliminée dans les Comptes Combinés.

10. Provisions pour Risques et Charges

Elles sont déterminées par chaque Mutuelle et société combinée. Ces provisions sont destinées à faire face à certains risques et charges précisés quant à leur objet, et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Les Provisions pour Risques et Charges comprennent les provisions pour impôts différés, les provisions pour litiges, les provisions pour indemnités de fin de carrière et autres provisions pour risques et charges.

En matière d'indemnité de fin de carrière, l'ensemble des engagements de l'Union vis-à-vis de ses salariés en activité, est couvert soit par la souscription de contrats collectifs d'assurance, soit par une provision correspondant à la charge non couverte, conformément à la méthode dite préférentielle.

Les écarts actuariels sont enregistrés dans un compte de variation des provisions pour risques et charges.

La valorisation des passifs sociaux est évaluée sur la base des hypothèses suivantes :

- le mode et l'âge de départ,
- le taux d'évolution des salaires établi pour chaque entité en fonction des données moyennes,
- la table de mortalité TPG 93,
- le taux d'actualisation Taux iBoxx € Corporates AA 10+ ,
- le taux de turn-over constaté sur les 5 dernières années au niveau de l'Union,
- le taux de charges sociales employeur constaté par entité sur l'année.

Seul le GIE GIGAM qui, du fait de la reprise par transfert de salariés travaillant auparavant chez un prestataire, présente aujourd'hui un engagement non comptabilisé et couvert partiellement par un Contrat collectif. De ce fait, la provision a été complétée dans les Comptes Combinés afin d'intégrer l'ensemble des engagements du Groupe. Cette provision complémentaire a été évaluée à **57 k€**.

Au 31.12.2022, la provision cumulée pour indemnité de fin de carrière comptabilisée par l'ensemble des mutuelles s'établit à **167 k€**.

11. Impôts différés

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît, dès lors, que la valeur comptable d'un Actif ou d'un Passif est différente de sa valeur fiscale.

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés par exercice estimé d'exigibilité.

En revanche, en cas de situations nettes fiscales actives, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Depuis 2019, il a été décidé d'activer une partie de la fiscalité différée, à savoir : celle résultant de différences temporaires, et représentant au 31.12.2022, **337 k€** contre 396 k€ en 2021.

Par prudence, la fiscalité différée émanant de reports de déficits, n'a quant à elle pas été activée, elle s'établit au 31.12.2022 à **1 253 K€**.

12. Autres activités

Les autres activités représentent l'activité courtage du Groupe, de la SCI et l'activité informatique du GIE GIGAM.

V. ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Sont éliminées, les opérations intra-groupes suivantes :

- ◆ Les Comptes Courants enregistrant notamment l'utilisation de biens et services communs ;
- ◆ Les facturations de prestations réciproques entre le GAMEST, les Cédantes, les sociétés de Courtage, la SCI et le GIE GIGAM ;
- ◆ Les opérations de réassurance intra-groupe ;
- ◆ Les commissions réciproques entre les Cédantes et les Sociétés de Courtage ;
- ◆ La participation au bénéfice.

VI. CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Aucun changement de méthodes comptables n'a été effectué au cours de l'exercice.

VII. PERSPECTIVES – AUTRES INFORMATIONS

Il est prévu en 2023 de renforcer certains moyens humains comme une ressource supplémentaire au sein du Service mutualisé sinistres du fait de l'intégration d'une partie de la gestion des sinistres d'une nouvelle Cédante. En parallèle, des actions ont été engagées autour de la priorité à donner au développement rentable et au passage à une organisation « agile ».

NOTES SUR ME BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT COMPTES COMBINES 2022

Chiffres en K€

BILAN

Immobilisations incorporelles (valeurs brutes) :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Logiciels	5 091	42	261	128	5 183
Autres actifs incorporels	25				25
Fonds commercial	3 178	126	82	798	2 335
TOTAL	8 295	168	343	926	7 544

Les cessions de fonds de commerce 2022 comprennent la mise au rebus de la survaleur enregistrée sur GMA.

Placements immobiliers (valeurs brutes) :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Constructions	12 101	576	592	19	12 098
Terrains	1 077	28			1 049
TOTAL	13 179	604	592	19	13 147

Actifs corporels d'exploitation (valeurs brutes) :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Mobiliers/Matériels	1 288	62	228	60	1 395
Dépôts versés	9	1		1	8
Véhicules de transport	73				73
Immobilisation en cours	130			115	15
Agencements	2 888	27	49	46	2 863
TOTAL	4 388	89	277	222	4 355

Amortissements/Provisions :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Immobilisations incorporelles	6 984	120	347	478	6 733
Actifs immobiliers	5 625	280	283	28	5 600
Immobilisations corporelles d'exploitation	3 263	41	202	112	3 312
TOTAL	15 873	441	832	619	15 645

Autres immobilisations et placements (valeurs brutes) :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Acquisitions	Cessions	31.12.2022
Placements immobiliers (SCPI)	2 787		206	116	2 877
Actions cotées	1 287		221	194	1 314
Obligations	23 847		9 213	2 000	31 060
Actions non cotées	244				244
Prêts	224		8	26	207
OPCVM	5 782		418	442	5 757
Comptes à terme	10 348		50 207	22 202	38 353
Dépôts auprès des établissements de crédit	46 048	544	6 322	38 965	12 861
Titres de participation	67			2	65
Placements dans les entreprises liées	50	30		21	-
Certificats mutualistes	-				-
TOTAL	90 683	574	66 595	63 967	92 737
Provision pour dépréciation	805	5	107	2	904
NET	89 878	568	66 503	63 980	91 833

Placements avec estimations et valeurs de réalisation :

	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	13 147	7 547	17 343
Actions et titres à revenus variables	1 314	1 039	1 214
Parts d'OPCVM	8 634	8 583	8 190
Obligations et autres titres à revenus fixes	82 274	81 696	78 329
Autres placements	515	515	500
Total des placements	105 884	99 380	105 577
Total des placements cotés	105 368	98 864	105 077
Total des placements non cotés	515	515	500
Part des Placements d'Assurance Non Vie	105 884	99 380	105 577
Part des Placements d'Assurance Vie			

Créances :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Part dans PNA	1 040	274		124	642
Part dans les SAP	83 819			1 529	82 291
Part dans la PREC	5 433			4 631	802
TOTAL	90 292	274	-	6 283	83 735

Ventilation des provisions techniques par nature :

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTION	TOTAL GENERAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	RESPONS. CIVILE (cat. 36)	
	C0020	C0070	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0280	C0380	C0490	
Parts des réassureurs dans les PNA	-	12	-	-	77	388	164	-	-	-	0	642
Parts des Réassureurs dans les SAP	-	834	34 950	6 501	13 437	13 013	4 668	7 426	62	950	448	82 291
Parts des réassureurs dans la PREC	-	-	278	-	-	-	-	524	-	-	-	802

Capitaux Propres Part Groupe :

	Fonds d'Établissement	Réserves	Résultat	Total
Fonds propres part groupe au 31 12 2021	24 029	30 354	1 889	56 271
Affectation du résultat		1692	-1 889	-197
Résultat de l'exercice 2022			1 310	1 310
Droit d'adhésion	78			78
Annulation de titres			12	12
Certificat mutualistes	369			369
Réaffectation fonds propres			-1	-1
Annulation intérêts minoritaires			15	15
Ristourne aux sociétaires			-200	-200
Sortie SMAB/SMAB Courtage	-1 134	-334	-	-1 468
Fonds propres au 31.12.2022	23 342	31 537	1 310	56 189

Intérêts des minoritaires :

	Fonds d'Établissement	Réserves	Résultat	Total
Intérêts des minoritaires au 31 12 2021		55	-40	15
Résultat 2022				-
Annulation des intérêts minoritaires négatifs Est'assur		0	-15	-15
Intérêts des minoritaires au 31 12 2022		55	-55	-

Contributif Capitaux Propres par entités combinés:

Entité	Fonds propres au 31/12/2022	En pourcentage
MDE	2 642	5%
MALJ	5 032	9%
MAVIC	4 942	9%
MAS	474	1%
MAVIM	9 201	16%
AFFINEO	-708	-1%
BRESSANE	8 073	14%
MAVIT	1 746	3%
GAMEST	31 176	55%
BRESSE COURTAGE	-235	0%
EST ASSUR	-1 152	-2%
SCI SAINTMIBARE	-98	0%
GMA	-639	-1%
GIGAM	-4 265	-8%
TOTAL	56 189	100%

Provisions techniques :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Provisions pour Sinistres à payer	123 901			4 948	118 953
Prévisions pour recours à encaisser	-8 843			-3 917	-4 926
Provisions pour primes non acquises	6 929	274		1 318	5 337
Provisions pour risques en cours	6 247			4 614	1 633
Provisions pour frais de gestion sinistre	3 062			164	2 898
Provisions pour risques croissants	627			13	614
Provision pour égalisation	1 400				1 400
TOTAL	133 323	274	-	7 141	125 908

Provisions pour sinistres ouverture	115 033 976
Prestations payées dans l'exercice sur exercices antérieurs	19 614 456
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture	78 632 911
BONIS/MALIS	16 786 609

Les provisions pour sinistres à payer tiennent donc compte notamment d'un boni brut de 7 000 000 € exclusivement lié à l'amélioration d'un sinistre corporel.

En net de réassurance, ce boni conduit à un boni de 5 675 800 €.

Ventilation des provisions techniques brutes par nature :

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS.CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTION	TOTAL GENERAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont incapacité)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	RESPONS. CIVILE (cat. 36)	
	C0020	C0070	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0280	C0380	C0490	
Provisions pour sinistres à payer	32	1 600	45 908	5 846	24 081	20 201	5 773	9 159	2 324	3 669	448	119 041
Prévisions pour recours à encaisser	-	65	2 831	865	785	267	7	2	27	77	-	4 926
Provisions pour primes non acquises	48	44	56	112	2 440	931	339	69	90	1 208	0	5 337
Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	645	-	968	20	-	-	-	1 633
Provisions pour risques croissants	-	614	-	-	-	-	-	-	-	-	-	614
Provisions pour égalisation	-	-	-	-	135	200	1 065	-	-	-	-	1 400

Etat des provisions pour risques et charges :

	31.12.2021	Sortie périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Provision pour indemnité de fin de carrière	261			94	167
Autres provisions	51			4	47
Provision Médailles du travail	84			19	65
TOTAL	396	-	-	117	279

Les diminutions de la provision pour indemnité de fin de carrière proviennent principalement de la hausse des taux.

Créances et dettes d'exploitation :

Créances	31.12.2021	31.12.2022	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans
Créances nées d'opérat. D'assurance directe	6 681	4 169	4 169	
Créances nées d'opérat. de réassurance	2 842	2 357	2 357	
Etat, organis. Sécu. Soc.et collect.publiques	852	1 373	1 373	
Personnel	10	-	-	
Débiteurs divers	1 493	1 135	1 135	
TOTAL	11 879	9 033	9 033	

Dettes	31.12.2021	31.12.2022	Jusqu'à 1 an	De 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérations d'ass. Directes	2 728	2 304	2 304	
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 897	5 186	5 186	
Dépôts espèces				
Dettes envers les établissements de crédit	8 187	6 747	5 329	1 418
Personnel	749	815	815	
Etat, organismes Sécurité Sociale	1 814	1 340	1 340	
Sociétaires – Ristournes à répartir				
Autres emprunts et espèces locataires	435	436	432	4
Créditeurs divers	1 679	1 833	1 833	
TOTAL	19 489	18 663	17 240	1 422

Comptes de régularisation Actif-Passif :

Actif	31.12.2021	Sortie périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Frais acquisition reportés	789	66	13	152	584
Autres comptes	67			1	66
Charges constatées d'avance	124	7	58	13	161
TOTAL	980	73	70	166	811

Passif	31.12.2021	Sortie périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Autres comptes					
Produits constatés d'avance	21		8		29
Commissions reçues d'avance des réassureurs	211			31	180
TOTAL	232	-	8	31	209

Au niveau des Comptes Combinés, les surcotes et décotes et les intérêts courus non échus sur placement sont reclassés dans les placements financiers correspondants.

COMPTE DE RESULTAT

Primes :

	31.12.2021	31.12.2022
Primes émises	76 031	62 070
Complément de primes	3 169	2 958
Variation des primes acquises non émises	-59	-109
Variation des primes à annuler	64	-56
Variation des primes non acquises	927	1 318
Variation des provisions pour risques en cours	-4 658	4 614
TOTAL	75 474	70 796

Primes cédées :

	31.12.2021	31.12.2022
Primes émises	-42 886	-35 102
Complément de primes		
Variation des primes acquises non émises		
Variation des primes à annuler		
Variation des primes non acquises	-637	-124
Variation des provisions pour risques en cours	4 024	-4 631
TOTAL	-39 499	-39 857

Cotisations par catégorie :

	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		AUTOMOBILE		DOMMAGES AUX BIENS		CATASTROPHES NATURELLES	RESPONS. CIVILE GENERALE	PROTECTION JURIDIQUE	PERTES PECUNIAIRES DIVERSES	CONSTRUCTION	TOTAL GENERAL
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	RC (cat. 22)	DOMMAGES (cat. 23)	PARTICULIERS (cat. 24)	PROF. ET AGRIC. (cat. 25-26)	(cat. 27)	(cat. 28)	(cat. 29)	(cat. 31)	RESPONS. CIVILE (cat. 36)	
	C0020	C0070	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0280	C0380	C0490	C0660
Primes et accessoires émis	2 077	1 902	7 883	6 412	20 075	15 888	3 064	977	2 630	3 926	195	65 029
Charges d'annulations	2	2	7	6	17	14	3	1	2	3	0	56
Ristournes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Primes à émettre nettes clôture	20	18	76	62	194	154	30	9	25	38	2	630
Primes à émettre nettes ouverture	20	19	131	77	201	156	30	7	21	72	3	738
Sous-total primes nettes	2 076	1 899	7 821	6 391	20 050	15 872	3 061	979	2 632	3 889	194	64 864
Prov. primes non acquises clôture	48	44	56	112	2 440	931	339	69	90	1 208	0	5 337
Prov. primes non acquises ouverture	12	75	812	378	2 557	1 080	371	61	96	1 208	5	6 655
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	35	32	756	266	117	148	32	8	6	0	5	1 318
Sous total primes de l'exercice	2 040	1 931	8 577	6 657	20 167	16 020	3 093	971	2 639	3 888	199	66 182

Autres produits :

	31.12.2021	31.12.2022
Autres produits techniques	1 494	1 432

Charges des sinistres brutes :

	31.12.2021	31.12.2022
Prestations et frais payés	37 697	36 569
Variation des provisions de sinistres	25 365	-1 092
Autres charges de gestion	4 260	4 244
TOTAL	67 322	39 721

Charges des sinistres cédés:

	31.12.2021	31.12.2022
Prestations et frais payés	19 055	18 179
Variation des provisions de sinistres	21 418	-1 529
TOTAL	40 473	16 651

Charges de gestion :

	31.12.2021	31.12.2022
Frais de sinistres	4 260	4 244
Frais d'acquisition	10 839	8 064
Frais d'administration	6 241	5 873
Autres charges techniques	3 195	3 310
Dotations/Reprise provisions égalisation et risques croissants	-4	-13
TOTAL	24 531	21 479

Ventilation des produits et charges de placement :

Produits de placement	31.12.2021	31.12.2022
Revenus des placements	1 899	2 124
Profits de réévaluation	8	4
Profits de réalisation sur actifs financiers	395	113
Profits de réalisation sur actifs immobiliers		
Reprise provision pour dépréciation	649	16
Produits sur différence de remboursement à percevoir	6	50
Autres produits de placements	-6	
TOTAL	2 951	2 307

Charges de placement	31.12.2021	31.12.2022
Intérêts sur emprunts	75	89
Frais externes de gestion	59	44
Frais internes de gestion	181	219
Dotations provision pour dépréciation	44	136
Perte de réalisation sur actifs financiers	472	29
Perte de réalisation sur actifs immobiliers		
Amortissements des différences sur prix de remboursement	41	166
Amortissement et provision pour dépréciation des actifs immobiliers	263	277
TOTAL	1 135	959

Ventilation des produits et charges exceptionnels :

	31.12.2021	31.12.2022
Produits exceptionnels		
Profits cessions éléments d'actifs	111	
Cession droit d'exploitation de portefeuille		497
Profits exceptionnels divers	62	9
TOTAL	172	507

	31.12.2021	31.12.2022
Charges exceptionnelles		
Pertes ex. antérieurs (créances)		
VNC des actifs cédés		550
Achat portefeuille agent/courtiers		
Dotation prov exceptionnelle pour litiges		
Charges exceptionnelles diverses	91	1
TOTAL	91	551

Ventilation des Charges de personnel :

	31.12.2021	31.12.2022
Salaires bruts	4 829	4 813
Charges sociales	2 038	2 009
Taxes sur salaires	504	489
TOTAL	7 370	7 312

Les salaires bruts au 31/12/2022 comprennent les indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration du Gamest et des mutuelles, elles représentent 88 826.33 € sur cet exercice.

Cependant, aucun engagement n'a été enregistré en matière de retraite à l'égard de cet organe.

Commissions d'assurance directe :

	31.12.2021	31.12.2022
Commissions	12 980	10 270

Preuve d'impôts :

	31.12.2022
Résultat net de la combinaison avant impôts	1 791
Charge théorique d'impôt : (Taux d'impôt : 25 %)	448
Différentiel de taux d'imposition	-5
Différence permanente retraitements	-122
Déficit N Non activé	-13
Utilisation Déficit antérieur non activé	181
Autres	-7
Charge effective d'impôt	482

Effectif au 31/12/2022 :

	31.12.2021	31.12.2022
Cadres	33	35
Employés	82	78
TOTAL	115	112

Autres activités :

	31.12.2021	31.12.2022
Produits	790	1 177
Charges	1 772	1 987

Contrôle des comptes

Le montant total des honoraires facturés au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 377 379 €.

Cette charge est scindée entre, d'une part, le contrôle légal des Comptes du GAMEST réalisé par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leurs mandats pour 158 698 € et, d'autre part, les autres prestations afférentes à Solvency 2, un accompagnement stratégique, une délégation de la gestion des sinistres PJ Professionnel ainsi que des honoraires d'avocats et de consultants pour 218 681 €.

Compte technique par secteur :

	Opération brutes	Cessions et retrocessions	Opérations nettes 2022	RAPPEL 2021
Primes acquises	66 182	35 226	30 956	36 609
Primes émises	64 864	35 102	29 762	36 320
Variations des primes non acquises	1 318	124	1 194	290
			-	-
Part du compte technique dans les produits nets des placements	279		279	580
			-	-
Autres produits techniques	1 432		1 432	1 494
			-	-
Charges des sinistres	39 721	16 651	23 070	26 849
Prestations et frais payés	40 813	18 179	22 634	22 903
Charge des provisions pour sinistres	- 1 092	- 1 529	436	3 946
			-	-
Charge des autres provisions techniques	- 4 627	- 4 631	4	630
			-	-
Participation aux résultats			-	-
			-	-
Frais d'acquisition et d'administration	13 938	9 231	4 707	5 266
- Frais d'acquisition	8 064		8 064	10 839
- Frais d'administration	5 873		5 873	6 241
- Commissions reçues des réassureurs		9 231	- 9 231	-11 814
			-	-
Autres charges techniques	3 309		3 309	3 195
			-	-
Variation de la provision pour égalisation	-		-	-
			-	-
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	15 553	13 976	1 577	2 742
Participation des salariés				-
				-
Produits nets des placements hors part du compte technique	1 081		1 081	1 249
				-
Elimination des opérations intersectorielles			-	-
				-
TOTAL	16 634	13 976	2 658	3 990

Caractérisation sommaire des activités concernées :

	2022	2021
Chiffres d'affaires	934 055	670 462
Autres produits d'exploitation	155 643	119 827
Achats consommés		
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	699 636	719 893
Autres charges d'exploitation	903 235	723 911
Impôts et taxes	29 673	40 035
Dotations aux amortissements et provisions (hors écarts d'acquisition)	268 373	288 070
Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	-811 221	-981 619
Charges et produits financiers	-20 614	-20 069
Elimination des opérations intersectorielles		
Total	-831 835	-1 001 688

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des Dispositions de l'Article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des Sociétés d'Assurance Mutuelle, sont mentionnés comme suit, les « autres » mandats exercés par les dirigeants du GAMEST :

- Me Philippe EISER :** Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »
Administrateur de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Gérant de la SCP d'Huissiers de Justice
Administrateur de la Mutuelle AMELLIS
- M. Michel JENNY :** Président de la MUTELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR
Administrateur de Colmar-Expo
Gérant de la SCI L'Europe
- Mme Aicha ZAHIR :** Pas d'autres mandats
- M. Benoît STURNY :** Président du GAMEST
Président de la Société BSI Conseils
Vice-Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Président de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse" Assurances »
Administrateur de la MAVIC
- M. Claude WITZ :** Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST « La Bresse Assurances »,
Président du Comité d'Audit du GAMEST
Fonction clé « Auditeur interne »
- Mme Andrée KOELHY :** Administratrice de la MALJ
- M. Francis BALAY :** Administrateur de la MAS
Administrateur et membre du bureau de la MGP et de l'UR2S
Administrateur et membre du Comité d'Audit d'UMG ENTIS
- M. Denis TERRIER :** Président de La BRESSANE
Administrateur des CUMA de Montfalcon
Membre du comité SAFER de l'Ain
- M. Pierre BERGANTZ :** Président de la MAVIM
Membre du Comité Exécutif de la MAVIM
Membre du Comité d'Audit du GAMEST
- M. Gilbert STOECKEL :** Président de la MAVIT
Maire de THANN
Vice-Président de la Communauté de Communes de Thann-Cernay
- M. Jacques PERRON :** Président d'AFFINEO'ASSUR
Trésorier de l'Association de Pêche « La Gaule de Treffort-Cuisiat »

Siège social : 6 bd de l'Europe – BP 3169 – 68063 MULHOUSE Cedex – Tél. 03 89 35 49 49 - Fax 03 89 35 49 50

www.gamest.fr